

Règlement Intérieur Atelier Cuisine

- Les ateliers cuisine sont avant tout un moment de convivialité, de détente, de rencontres et d'échanges de savoir-faire.
- La participation aux ateliers implique l'acceptation des règles inhérentes aux activités de groupe : hygiène, respect des horaires, du matériel, participation à l'installation et au rangement.
- En cas de perturbation du déroulement des ateliers ou de mise en danger physique ou moral de lui-même et ou d'un autre adhérent (personne sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, propos racistes, homophobes, attitude de dénigrement etc....) les référents apprécieront si la personne peut être raisonnable. Dans le cas contraire, ils peuvent lui demander de quitter l'atelier.
- Les référents informent la coordinatrice de la situation expliquée ci-dessus.
- La coordinatrice communique l'information au bureau qui peut convoquer le conseil d'administration afin qu'il statue sur les suites à donner « pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'association ».

Concernant les ateliers :

- Ces ateliers sont proposés ponctuellement une fois par trimestre. Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou grands-parents.
- Tous les ateliers cuisines (St Brevin, Frossay, St Père en Retz, Paimboeuf) fonctionnent à **6 personnes + la Référente, soit un nombre de 7 personnes maximum. Fonctionnant en pleine autonomie, cette organisation implique que chaque participant s'investisse activement, notamment en étant convié à tour de rôle à effectuer les courses pour l'atelier.**
- Chacune des personnes présentes doit participer activement au déroulement de l'atelier.
- Le lavage des mains est obligatoire avant, pendant et après la préparation des aliments.
- Le port du tablier est indispensable pour ne pas endommager ses vêtements et pour ne pas contaminer les aliments.
- La consommation d'alcool étant strictement interdite dans nos ateliers, pour cela la cuisine se fera sans alcool.
- Il faut différencier le torchon qui sert à essuyer la vaisselle à celui pour les mains.
- La manipulation des poêles et casseroles en revêtement TEFLON ou autres contenants sensibles ou neufs s'effectue exclusivement avec des outils en bois.
- Le nettoyage de la cuisine se fait après chaque atelier. Le lavage du sol se fait par un ou deux adhérents selon un planning établi. Une participation occasionnelle est demandée pour le nettoyage du réfrigérateur et du four.
- La participation financière (**4,50 €** ou **2 €**) relative à la part achetée doit être remise en fin d'atelier.
- Il est possible de prendre 2 parts (**maximum**) par participant et payer alors 9 €.

Pour annuler sa part de l'atelier cuisine :

Il faut appeler ou envoyer un SMS avant le lundi 9h00 pour l'atelier de la semaine en cours pour éviter de payer sa part. sinon :

Si vous appelez après le lundi 9 h :

- Une part sera gardée et vous pourrez venir la chercher avant la fin de la semaine et paierez votre part à 4,50 €.
- Vous n'avez pas prévenu, vous serez redevable de la totalité de la part soit 4,50 €, sauf si une personne a pris votre part.

Nom :

Prénom :

Fait à

Le

Signature